

ENGAGEMENTS D'EMMANUEL MACRON EN MAI 2017	TAUX D'ACHÈVEMENT	RÉALISATIONS POSITIVES ● MÉDIOCRE ● INSATISFAISANTES ○
Affirmer la politique culturelle comme une priorité du mandat. La politique culturelle sera portée par le président de la République, qui veillera à ce que la/le ministre de la Culture dispose du temps et des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.	70 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Covid-19 a bousculé la trajectoire budgétaire initiale : 13,6 milliards d'euros pour la Culture en plus entre 2020 et 2022. ● Roselyne Bachelot a fait oublier Françoise Nyssen et Franck Riester. ● Trois ministres de la Culture.
Adapter le périmètre d'action et l'organisation du ministère de la Culture et de la Communication. Le ministère devra développer les approches transversales, décloisonner l'action de son administration centrale et renforcer le rôle de ses services déconcentrés. Il devra aussi être en mesure d'animer une politique culturelle globale, en lien avec les actions culturelles de l'État aujourd'hui confiées à d'autres ministères, comme ceux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et des Affaires étrangères.	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelle délégation au ministère de la Culture (MC) : « transmission, territoires et démocratie culturelle ». ● Timide mouvement de déconcentration et de décentralisation à la suite des propositions dans le cadre d'Action 2022 et du rapport « Bélaval » (11/2018) : loi ASAP (12/2020) et décret du 06/2020. ● Drac : des moyens toujours limités. ● Le MC peine encore à jouer un rôle d'animateur global, notamment à l'international. ● Le MC n'est pas dimensionné pour faire face à ses multiples missions.
Améliorer son rôle de concepteur et d'animateur de politiques nationales en renforçant sa coopération avec les collectivités locales, dans une logique de contractualisation et de partenariat.	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Peu de transparence sur le nombre et l'efficacité des conventions avec les collectivités locales. ● Des moyens peu adaptés face au rôle croissant des collectivités locales.
Inscrire ses relations avec les établissements publics dans une logique réellement stratégique par la fixation des grands objectifs et des priorités communes (exigence artistique, respect de la diversité, parité, accès à la culture, diffusion, numérisation).	20 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Peu de transparence sur les objectifs et atteinte des objectifs des 68 opérateurs du MC. Seulement 41 % des opérateurs ont un Contrat d'objectif et de performance (COP). ● « <i>Un exercice des fonctions de tutelle globalement insatisfaisant</i> » (Cour des comptes, 12/2021).
Professionaliser les nominations afin qu'elles reflètent la diversité de la société : ouverture des recrutements, appels à candidatures, recherche active de talents, recours à des comités chargés de donner leur avis au gouvernement. La parité doit devenir la règle tant dans l'expertise que dans le choix des dirigeants.	70 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Des nominations très paritaires, plus diverses, plus jeunes. ● « <i>Des nominations qui restent toujours assez discrétionnaires</i> » (Cour des comptes, 12/2021).
Garantir le financement de la culture. L'effort public en faveur de la culture sera maintenu pendant le quinquennat. Le développement du mécénat sera conforté. Ces engagements iront de pair avec une exigence accrue d'efficacité. Les politiques publiques en faveur de la culture seront évaluées et le ministre rendra compte de leurs résultats.	80 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Les crédits de paiement du MC sont restés stables en 2018, 2019 et 2020 avant de s'envoler (hors plan de relance) en 2021 (+ 4,5 %) et 2022 (+ 7,5 %). ● Plan de relance : 2 Md€. ● Fiscalité du mécénat globalement maintenue. ● Pas assez d'évaluations des politiques publiques.
Convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernements européens pour affirmer le rôle central de la culture pour une Europe durable et arrêter les orientations.	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Directive européenne sur le droit d'auteur à l'heure du numérique (2019), partiellement transposée en France. ● Budget Europe Creative 2021-2027 : + 51 %. ● Programmation culturelle <i>a minima</i> pour la présidence européenne d'Emmanuel Macron. ● Pas de sommet des chefs d'État.
Lancer un Erasmus de la culture pour la circulation des artistes, des commissaires d'exposition et des conservateurs. Encourager les coproductions et la diffusion d'œuvres en Europe. Proposer en littérature ou en histoire des arts un corpus européen, qui représenterait un socle commun à intégrer dans les programmes nationaux d'éducation.	10 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Timide démarrage du programme Erasmus+ pour les acteurs de la culture. ● Pas de corpus européen en littérature ou histoire des arts.
Promouvoir la francophonie qui est une chance exceptionnelle pour la France : soutien au réseau des institutions culturelles, scolaires et universitaires françaises, encouragement aux coproductions, participation aux salons et festivals francophones.	60 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie innovante (discours de mars 2018) et volontarisme. ● Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (2019). ● Ouverture partielle de la Cité de la francophonie à Villers-Cotterêts (Aisne) reportée à l'automne 2022.
Regrouper les forces à l'international. L'influence de la France dans le monde passe d'abord par sa langue et sa culture. Or les acteurs du rayonnement culturel de la France à l'étranger sont dispersés et mal coordonnés. La rationalisation de ces dispositifs, qui sera précédée d'une évaluation, sera engagée.	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmes novateurs (Villa Albertine aux États-Unis). ● Meilleure structuration de la diplomatie d'influence (enseignement, action culturelle, soutien aux industries créatives culturelles). ● Les crédits de paiement (CP) du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » sont restés stables autour de 720 M€.
Encourager les pratiques artistiques et culturelles dès le plus jeune âge. 100 % des enfants doivent avoir accès à l'éducation artistique et culturelle, contre moins de la moitié aujourd'hui. L'État soutiendra par des appels à projets les initiatives locales d'initiation aux pratiques artistiques collectives (orchestre, chorale, théâtre, danse), de rencontres avec des œuvres ou des artistes, ou de visites de lieux culturels. L'éveil musical sera privilégié dès la maternelle, en s'appuyant sur la recherche, qui montre l'impact de la musique dans le développement cognitif. Les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture recevront du président de la République des objectifs communs, sur la réalisation desquels ils seront évalués conjointement.	60 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan Nyssen / Blanquer (sept. 2018). ● Budget Éducation artistique et culturelle (EAC) passe de 54 M€ (2016) à 100 M€ (2022). ● Ouverture en 2021 de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC). ● Pass culture collège. ● Ambiguïté sur l'indicateur de mesure des élèves bénéficiaires. ● Programme encore illisible.
Développer l'accessibilité des établissements culturels et notamment des bibliothèques. Les bibliothèques sont moins ouvertes en France qu'à l'étranger : 41 heures par semaine dans les grandes villes, contre 98 heures à Copenhague. [...] Des contrats seront passés entre l'État et les collectivités locales pour la prise en charge des dépenses supplémentaires liées à l'ouverture en soirée et le dimanche. L'État inscrira ce projet dans une réflexion sur les missions des bibliothèques, en concertation avec toutes les parties prenantes.	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapport Orsenna (févr. 2018). ● Des moyens trop limités face aux enjeux (budget de la DGD bibliothèques augmente peu, 103 M€ en 2022). ● Pas de tableau annuel de l'Observatoire de la lecture sur les horaires des bibliothèques.
Créer pour les jeunes un Pass culture de 500 €. Les jeunes de 18 ans pourront, via une application personnalisée sur smartphone, accéder aux musées (pour les visites payantes), aux monuments historiques, aux spectacles, aux concerts et au cinéma, et acheter des livres et de la musique. Le Pass sera un encouragement généreux à retrouver le chemin des lieux culturels et une incitation, pour les établissements, à s'adresser spécifiquement aux jeunes en leur proposant une offre adaptée. L'accompagnement des bénéficiaires et la qualité de l'offre seront encouragés.	90 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Longue phase de préparation et d'expérimentation, avant généralisation en mai 2021. ● Large acceptation par les bénéficiaires. ● Extension en 2022 aux jeunes de 14 à 18 ans. ● Diminution de la bourse de 500 à 300 €.
Relancer un programme d'aménagement culturel du territoire. C'est à l'État, en relation avec les collectivités locales et les autres acteurs, à veiller à ce que la culture soit effectivement accessible sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la Culture s'engagera à ce que ne soit jamais perdu de vue cet objectif et engagera une réflexion critique sur l'efficacité de ses interventions à travers les structures labellisées.	40 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Nouveau programme « Capitale française de la culture » (Villeurbanne en 2022). ● 28 centres d'art labellisés. ● Hausse des crédits déconcentrés de 788 M€ (2017) à 962 M€ (2022). ● Étiollement du plan « Culture près de chez vous » (avril 2018).
Déployer une stratégie pluriannuelle et partenariale pour le patrimoine qui portera sur les actions de conservation et de restauration et sur les initiatives de médiation auprès du public. Les politiques patrimoniales contribuent à l'aménagement du territoire et à la préservation du cadre de vie. Cette stratégie sera construite en partenariat avec les collectivités locales, acteurs essentiels des politiques d'urbanisme et avec les acteurs privés, les fondations, les entreprises. Le savoir-faire des métiers d'art sera soutenu.	80 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Mission Patrimoine en péril de Stéphane Bern (115 M€ en cumul depuis 2018). ● Plan cathédrales (80 M€). ● Loi de juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. ● Métiers d'art : des moyens nouveaux (EP et CP) donnés au Mobilier national.
Financer la rénovation et la valorisation du patrimoine en diversifiant les ressources , qu'il s'agisse des crédits du ministère de la Culture ou de financements innovants : grand plan d'investissement, mécénat, partenariats publics/privés, tirage spécial du loto affecté à la restauration du patrimoine.	90 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Création en 2018 du Loto du patrimoine. ● Création en 2018 du Fonds incitatif et partenarial (FIP) doté de 16 M€ (2022) pour la restauration des MH des petites communes. ● 831 M€ collectés pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. ● Élargissement du champ d'action de la Fondation du patrimoine.
Faire de l'architecture le symbole d'une nouvelle approche de la politique de l'urbanisme et du cadre de vie. L'architecture de demain, durable, de qualité, adaptée aux territoires et aux usages, devra s'appuyer davantage sur l'excellence des architectes et la sensibilisation des acteurs chargés de la commande publique.	10 %	<ul style="list-style-type: none"> ● Un discours inspiré (mai 2019), un nouvel intitulé pour la « direction générale des Patrimoines et de l'Architecture » mais peu de mesures concrètes.
Accompagner le parcours des artistes. En concentrant l'effort public sur la création émergente et en ouvrant l'accès aux formations ; en rapprochant les établissements d'enseignement artistique, en renforçant leurs liens avec les grands pôles universitaires et en les ouvrant davantage à l'international ; en développant les lieux de vie et de création pour les artistes (notamment les résidences pour les plasticiens).	40 %	<ul style="list-style-type: none"> ● La mise en œuvre du plan artistes-auteurs issu du rapport « Racine » progresse lentement. ● Grande commande publique (« Mondes nouveaux ») tardive. ● Plan sur les résidences d'artistes en panne après l'enterrement du rapport « Thuot ». ● Écoles d'art : « <i>besoin urgent d'une stratégie d'ensemble</i> » (Cour des comptes, 12/2020).